

Compte-rendu de réunion du conseil municipal
Séance du 4 septembre 2014 – 15 h 00

Sous réserve de son approbation

L'an deux mille quatorze, le quatre septembre, à quinze heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josy OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 19-08-2014

Présents :

Mme BOGET Chantal. Mme CETTOUR Nadège. M. FERRERO Jean-Jacques. Mme GENEIX Jeannine. Mme HUGUES Annie. M. MICHEL Pierre. M. PACAUD Didier. Mme PONSON Annie. M. REYNAUD Robert. M. TARDY Lionel.

Absents excusés :

M. BESSIERE Jean-Claude (procuration à Mme OLIVIER Josy). M. GUEYTTE Dominique (procuration à M. MICHEL Pierre).

1. **Nomination d'un secrétaire de séance**, approbation des comptes rendus (6, 20 juin et 1er août 2014)
Chantal BOGET est nommée secrétaire de séance.
Les comptes rendus des 6 juin et 20 juin et 1^{er} août sont approuvés.
Le point 7 de l'ordre du jour (station d'épuration de Baudon) est traité en premier en présence du cabinet Merlin.

2. **Jeunesse**

Rapporteur : Josy Olivier

Les agents communaux chargés de la cantine ont rencontré la nutritionniste. Les menus seront affichés. Il n'y aura pas de cantine le mercredi. Le règlement est un peu changé, la fiche d'inscription doit être retournée avec le paiement.

Délibération n° 1 Cantine scolaire, conventions ADSEA, règlement, convention communes de résidence
Madame le Maire présente le contrat avec l'ESAT de Rosans (ADSEA) pour les repas livrés à la cantine scolaire. Elle rappelle le règlement municipal de la cantine scolaire approuvé le 30 octobre 2013 et propose quelques modifications. Enfin une nouvelle convention de participation des communes de résidence aux frais de cantine des enfants est proposée notamment parce que le prix des repas achetés a changé. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le contrat avec l'ADSEA pour la livraison des repas à la cantine approuve le règlement municipal de la cantine scolaire et approuve la convention avec les communes de résidence pour leur participation aux frais de repas des enfants

Actuellement 39 enfants sont scolarisés et trois doivent arriver la semaine prochaine.
Un tableau récapitulatif le budget de fonctionnement de l'école est présenté.

Délibération n° 2 école, participation des communes aux frais de fonctionnement de l'école
Madame le Maire présente les frais de fonctionnement de l'école pour l'année scolaire 2013-2014. Considérant les effectifs de l'école ces frais représentent environ 900 € par enfants. Elle propose une nouvelle convention avec les communes de résidence et une participation de 500 € par enfant. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la convention avec les communes de résidence pour leur participation aux frais de fonctionnement de l'école de Rosans

L'adjoint d'animation a préparé un bilan financier de l'ALSH 2014. Concernant les rythmes scolaires, la CAF va verser une aide, à priori 0,50 € par enfant et par heure d'activité soit une somme prévisionnelle d'environ 1 620 €. Le paiement pour un intervenant de sport à l'école a été supprimé. Les nouvelles activités du vendredi après-midi vont être déclarées à la CAF : Zumba, travaux manuels et arts plastiques. 50 % de l'encadrement doit être diplômé et le taux doit être de 1 pour 10 au maximum pour les moins de six ans et 1 pour 14 pour les plus de six ans.

Délibération n° 3, Tarifs jeunesse
Les derniers tarifs pour les activités jeunesse ont été fixés le 20 septembre 2013.
Il est proposé une revalorisation tout en gardant trois tranches de revenus : de 0 € à 499 € de 500 € à 999 € et plus de 1000 €.

•Guitare mardi 16 à 19 h et mercredi de 15 à 17 h petites leçons de 30 mn par enfant avec Pietro Finazzi			
•Activités manuelle samedi de 10 à 12 h à l'école avec Harriet Van Wieringen			
•Judo mercredi de 13 h 20 à 15 h et 15 à 16 h 20 avec Jacques Brielles			
Tarif trimestriel :	25 €	30 €	35 €
•Sorties en famille avec F. Farina : 1/2 du coût pour les enfants et les jeunes et 1/3 pour les parents			
•ALSH Semaine :	40 €	50 €	60 €
Journée :	09 €	11 €	13 €
•Sorties ski le samedi ou le mercredi	25 €	30 €	35 €
•Stages Semaine :	25 € ou ½ du coût	30 € ou 1.7/3	35 € ou 1.9/3

3. Personnel

Rapporteur : Josy Olivier (suite à la réunion de la commission du personnel)

Considérant la mise en place des rythmes scolaires, il est proposé d'augmenter le temps de travail du poste de l'adjoint d'animation, de 20 à 25 h par semaine. Concernant les postes d'adjoint du patrimoine et d'adjoint administratif occupés par un seul agent, le premier adjoint a proposé de regrouper ces deux postes sur une seule carrière (administrative) car l'agent a actuellement deux fiches de paye et deux carrières. Cela ne changera pas ses attributions (culture). Pour ces deux propositions, il faut d'abord l'avis du Comité technique paritaire (CTP) puis le conseil pourra délibérer sur ces changements.

Il est aussi proposé la création d'un emploi aidé pour un jeune. L'emploi avenir revient à environ 300 € par mois à la commune. Les formations seront vues avec le jeune recruté et le CNFPT.

4. Travaux en cours, division parcellaire au grand pré pour la centrale photovoltaïque, avenant pour l'entreprise Pistono (pose d'un compteur aux Isnières), commande au bureau d'étude Hydrétudes pour le traçage et la profondeur de la conduite qui part du réservoir du Suquet, etc.

Rapporteur : Pierre Michel

Lionel Tardy présente le projet de centrale villageoise photovoltaïque, programme Européen et expérimenté en Rhône Alpes. Les conditions étaient réunies pour que ça fonctionne bien à Rosans. Le projet est prêt, les toitures de bâtiments communaux ainsi que celles de la blanchisserie de l'ADSEA pourront être louées à la future société dans laquelle il serait souhaitable que les Rosanais s'investissent. Les statuts de la société en actions simplifiée (SAS) sont prêts. Le 12 septembre, ils seront présentés au public à la salle polyvalente. Le projet représente environ 250 000 €. Le meilleur tarif de rachat de l'électricité est sur de petites unités de toiture intégrée. L'action sera à 100 € sur un modèle coopératif : un homme une voix. Le marché sera signé pour vingt ans. Les statuts seront déposés au plus tôt afin de sceller la date de départ de demande de raccordement à ERDF (objectif : début 2016). Cette expérience est une 1^{ère} en PACA, elle est à voir avec la maison des énergies. Il est noté qu'il y avait peu de personnes aux deux réunions publiques et Annie Hugues remarque que l'information ne circule pas très bien. Actuellement, six personnes constituent le conseil de gestion.

Pierre Michel présente les travaux en cours avec le bureau d'étude Hydrétudes. Un filtre bouché est à l'origine des coupures d'eau. D'autre part, le compteur du hameau des Isnières est vétuste, il serait judicieux de le changer afin que tous les gros compteurs de distribution soient neufs. Enfin il propose d'adopter la proposition du bureau d'études de tracer la conduite d'eau du Suquet au réservoir afin de trouver le point haut de la canalisation.

Délibération n° 4

Monsieur l'adjoint présente

- l'avenant n° 1 concernant la pose des compteurs de distribution et le remplacement de vannes dans les chambres de vannes : l'avenant concerne le remplacement d'un compteur de distribution DN 80 mm avec fourniture d'une tête émettrice (alimentation du hameau des Isnières) pour 1 085 € HT
- la proposition du bureau d'études Hydrétudes Alpes du Sud pour le traçage de la conduite qui part du réservoir du Suquet pour 500 € avec une précision de profondeur à environ 10 cm près

5. Projets d'investissement

Le projet de la maison des énergies doit être travaillé. Ce point est reporté. Jean-Jacques Ferrero propose de réunir tous ceux qui sont intéressés.

6. **Urbanisme**, propositions pour la révision allégée du PLU suite à la réunion du 7 août, réunion publique, devis de l'électrification à La Longeagne, propositions de taxes d'aménagement différenciées sur certains secteurs

Les zones « nh » vont être remplacées par des zones patrimoniales (notion y compris financière). Il est décidé de ne pas créer une taxe d'aménagement différenciée par secteur car la commune doit être attractive.

7. **Station d'épuration de Baudon**, choix de l'entreprise

Karine Rubert, du cabinet Merlin, présente le tableau d'analyses des offres pour cette station d'épuration à filtres plantés de roseaux. La qualité technique de l'offre, avec des sous-critères, représente 60 % de la note et le prix 40 %. La meilleure note déterminera l'offre économiquement la plus avantageuse. Elle donne ensuite des explications sur le fonctionnement de la station : dégrilleur, répartiteur, bassin, granulats, etc. L'entretien de la station est estimé financièrement : consommation d'eau potable, autocontrôle, visite hebdomadaire, faucardage. Les plantations sont garanties deux ans. Il est prévu deux séances de formations dans l'année. L'offre du groupement ISTEPP/CLIER TP a la meilleure note. Madame le Maire propose la délibération suivante :

Délibération n° 5

Il est rappelé l'appel à concurrence pour la construction d'une station d'épuration à Baudon.

Suite à l'ouverture des plis réalisée le 28 août 2014, le bureau d'études Merlin a fait l'analyse des cinq offres reçues dans les délais. Le bureau d'étude présente son analyse des offres, notamment technique. Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient l'offre économiquement la plus avantageuse soit celle du groupement solidaire ISTEPP / CLIER TP pour un montant de 89 496 € HT et autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché

8. **Régularisations cadastrales des chemins des Buissons et du Lastic**, détail des parcelles échangées

Délibération n° 6: Régularisation chemins communaux, échanges avec l'ADSEA05 –

(suite de la délibération du 6 juin 2014)

Pour compléter les décisions prises lors du classement de la voirie communale en novembre 2000, les positions de principe de la commune et de l'association départementale de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence (ADSEA 05) datant de 2003 et plus récemment la délibération du 6 juin 2014, il convient de présenter plus précisément les parcelles à acquérir et les parcelles à céder pour régulariser les emprises foncières existantes des voies communales des Buissons et du Lastic. Le géomètre a envoyé début août les derniers documents nécessaires à ces régularisations foncières. Il est rappelé à cette occasion qu'en parfait accord avec l'ADSEA les frais seront partagés compte tenu de la nature des échanges.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

approuve les documents modificatifs du parcellaire cadastral, les plans de repérage des parcelles à acquérir et à céder à l'ADSEA 05

A acquérir dossier « Le Lastic 2014 »

D 493	2324 m ²	ancienne parcelle D 192
D 494	4 m ²	ancienne parcelle D 192
D 495	1469 m ²	ancienne parcelle D 192

A acquérir dossier « Le Lastic 2004 »

D 455	626 m ²	ancienne parcelle D 198
D 458	102 m ²	ancienne parcelle D 203
D 460	284 m ²	ancienne parcelle D 203
D 463	131 m ²	ancienne parcelle D 204
D 466	156 m ²	ancienne parcelle D 205
D 468	150 m ²	ancienne parcelle D 206
D 469	488 m ²	ancienne parcelle D 206
D 473	67 m ²	ancienne parcelle D 208
D 475	720 m ²	ancienne parcelle D 208
D 477	986 m ²	ancienne parcelle D 209
D 479	285 m ²	ancienne parcelle D 210
D 481	31 m ²	ancienne parcelle D 211
D 483	59 m ²	ancienne parcelle D 192

A acquérir dossier « Les Buissons 2004 »

E 1196	211 m ²	ancienne parcelle E 87
E 1198	47 m ²	ancienne parcelle E 130
E 1200	1347 m ²	ancienne parcelle E 993
E 1204	46 m ²	ancienne parcelle E 964

A céder dossier « Le Lastic »

D 484	305 m ²
D 485	321 m ²
D 486	251 m ²

A céder dossier « Les Buissons »

E 1207	1 224 m ²
--------	----------------------

Le chemin des pompiers serait à classer dans la voirie communale, le croisement avec la route de Pommerol est dangereux. Le chemin de Pigranier doit aussi être intégré au domaine communal.

9. Fonds de solidarité pour le logement, participation 2014

Rapporteur : Josy Olivier

Délibération n° 7

Madame le Maire présente au conseil une demande de participation pour la commune de 182 € (520 habitants x 0.35 € par habitant) au fonds de solidarité pour le logement.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL

Décide une participation de 182 € au fonds de solidarité pour le logement

Autorise Madame le maire à signer la convention avec le conseil général des Hautes-Alpes.

VOTE : -Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention(s) : 0

10. Questions diverses

- ASA de l'Estang, Assemblée générale le 18 septembre, 18 h
- Journée de la Méditerranée, le 27 septembre. Présentation par l'association Re-co-nnaissance et la mairie du programme de la journée sur le thème de la Palestine et Israël : films, spectacle, expositions, ateliers, repas « Mezzé », bénévoles attendus. Accord pour que la mairie participe financièrement à hauteur de 700 € (prise en charge du spectacle de danse).
- Lecture d'un courrier du maître-nageur de la Motte. Il propose des animations avec des jeux gonflables au plan d'eau (qu'il surveillerait lui-même). Les conseillers souhaitent le rencontrer pour qu'il présente d'avantage son projet afin de pouvoir évaluer l'emprise du projet sur le plan d'eau, l'impact que cela pourrait avoir sur la fréquentation.
- Demande pour occuper quatre mois le Mobil Home communal au camping municipal
- Coupes affouagères à marquer. Le travail est difficile, l'agent ONF va aider.
- Concours de nouvelles, journée prévue le 20 septembre
- Nouveaux horaires à l'office de tourisme à partir du 15 septembre : 5 h par jour pendant 4 jours et 6 h le samedi.
- Le congrès des maires, le 3 octobre à Gap, est ouvert à tous les élus
- Le surveillant de baignade du plan d'eau a fait cet été une vidéo sur Rosans. Le lien est à partager.
- Finalement, il n'y aura pas d'animations sur Rosans le jour de la nuit le 20 septembre
- Invitation à Gap pour la journée du paysage
- Site Internet de l'OTIB à valider
- Groupe intéressé par le projet concernant la Maison de l'énergie : Annie Hugues, Chantal Boget, Jeannine Geneix, Lionel Tardy.

Séance publique levée à 18 h 00.

	Présent	Signature		Présent	Signature
OLIVIER Josy, Maire	X		GENEIX Jeannine	X	
MICHEL Pierre 1^{ère} adjoint	X		HUGUES Annie	X	
FERRERO Jean-Jacques, 2^{ème} adjoint	X		PACAUD Didier	X	
GUEYTTE Dominique, 3^{ème} adjoint	Absent excusé procuration à MICHEL Pierre		PONSON Annie		
CETTOUR Nadège, 4^{ème} adjointe	x		REYNAUD Robert	X	
BESSIERE Jean-Claude	Absent excusé procuration à OLIVIER Josy		TARDY Lionel	x	
BOGET Chantal	Secrétaire de séance				